

Procès-verbal de la **8^e séance du conseil des commissaires** de la Commission scolaire des Draveurs tenue au centre administratif situé au 200, boulevard Maloney Est à Gatineau (Québec), le **lundi 8 avril 2019** à compter de **19 h 30**, sous la présidence de monsieur Claude Beaulieu.

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Beaulieu, Président

Mesdames les commissaires Nathalie Dorais-Pagé, Marie-France Gagnon, Micheline Marcotte Boucher, Messieurs les commissaires Ernest Bédard, Pierre Boucher, Paul Loyer, David Pigeon, et Normand Sylvestre

Monsieur Romain Vanhooren, Commissaire, représentant du comité de parents
Madame Annick Tremblay, Commissaire, représentante du comité de parents, niveau secondaire
Monsieur Jérôme Maltais, Commissaire, représentant du comité de parents, niveau primaire
Madame Valérie Dionne, Commissaire, représentante du comité de parents, EHDAA

Madame Manon Dufour, Directrice générale, Madame Julie Laberge, Directrice générale adjointe, Madame Julie Legault, directrice générale adjointe et Monsieur Christian Laforest, Secrétaire général

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Guy Bélair, directeur du Service des ressources informatiques, clientèle et transport
Madame Chantal Patrice, directrice du Service des ressources matérielles

ABSENCE MOTIVÉE :

Monsieur Steve Kirk

CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION

Le président constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

C085-1904 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

C086-1904 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 FÉVRIER 2019

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé que le procès-verbal de la séance tenue le 25 février 2019 soit approuvé.

Adopté à l'unanimité

AVIS DE SUIVI DU 25 FÉVRIER 2019

La Direction générale fait part de tous les suivis de la séance du 25 février 2019.

PAROLE AU PUBLIC

Madame Véronic Martin du groupe de l'école alternative fait une mise à jour du projet qui a été présenté aux membres du comité consultatif de gestion le 27 mars dernier. Elle met l'accent sur le fait que le projet de l'école alternative peut contribuer aux orientations du Plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire. Elle démontre également comment les différents avis du Conseil supérieur de l'éducation rejoignent les orientations du projet. Elle mentionne que le site web du projet est modernisé et mis à jour régulièrement. Elle mentionne aussi qu'il y aura un groupe collaboratif de mis sur pied prochainement. Enfin, elle formule deux demandes aux membres du conseil des commissaires. La première est de savoir la position de la commission scolaire sur les enjeux de mixité scolaire et sociale. La deuxième est que le groupe sur l'école alternative fasse partie des discussions entourant l'offre de service de la commission scolaire en ce qui a trait au projet de l'école alternative.

C087-1904 ADOPTION DE LA POLITIQUE 50-39-01 « SÉCURITÉ DE L'INFORMATION »

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI) (LRQ, Loi 133) et de la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale (DSIG) (une directive du Conseil du trésor du Québec applicable à la commission scolaire) qui créent l'obligation pour les commissions scolaires de se doter d'une politique sur la sécurité de l'information;

CONSIDÉRANT que la politique sur la sécurité de l'information permet à la commission scolaire des Draveurs d'accomplir sa mission, de préserver sa réputation, de respecter les lois et de réduire les risques en protégeant l'actif informationnel qu'elle a créé ou reçu;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du comité de parents, de l'unité des Draveurs de l'Association québécoise des cadres scolaires, du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais, du Syndicat du soutien scolaire de l'Outaouais et du Syndicat du personnel professionnel des commissions scolaires de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Pigeon que la politique sur la sécurité de l'information soit adoptée.

Adopté à l'unanimité

C088-1904 ADOPTION DE LA POLITIQUE 52-02-01 « ADMISSION ET INSCRIPTION ANNUELLE DES ÉLÈVES (PRÉSCOLAIRE-PRIMAIRE, SECONDAIRE) »

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du comité de parents et du comité consultatif des services aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Bédard que la politique d'admission et inscription annuelle des élèves (préscolaire-primaire-secondaire) soit adoptée.

Adopté à l'unanimité

C089-1904 ADOPTION DE LA POLITIQUE 52-02-01 « ADMISSION ET INSCRIPTION ANNUELLE DES ÉLÈVES (PRÉSCOLAIRE-PRIMAIRE, SECONDAIRE) » - DÉROGATION TRAITEMENT DEMANDE D'INSCRIPTION DANS UNE AUTRE ÉCOLE

CONSIDÉRANT le point 7.3 de la présente politique précisant que les demandes d'inscription dans une autre école sont traitées durant la 3^e semaine du mois d'août;

CONSIDÉRANT les changements de territoire pour l'année 2018-2019 et le maintien de ces changements;

CONSIDÉRANT les changements de territoire pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT qu'il y aura une consultation de parents pour la détermination des territoires pour l'année 2020-2021;

CONSIDÉRANT que seulement les élèves concernés par les changements de territoires en 2018-2019 et 2019-2020 pour lesquels les parents ont complété une demande d'inscription dans une autre école pourraient bénéficier de ladite entente;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport ainsi que la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à considérer le traitement des demandes d'inscription dans une autre école, pour une année supplémentaire, pour les élèves touchés par les changements de territoire 2018-2019 et 2019-2020, au 15 juin 2019, soit au moment du traitement de la clientèle.

Adopté à l'unanimité

C090-1904 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.2 de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire doit instituer un comité de répartition des ressources ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit mettre en place un processus de concertation en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil des commissaires quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement de la commission scolaire conformément à l'article 96.24.

CONSIDÉRANT les délibérations des membres du comité de répartition des ressources;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte-Boucher d'approuver les recommandations émises par le comité de répartition des ressources dans le document joint.

Adopté à l'unanimité

C091-1904 ENTÉRINEMENT DE L'AMENDEMENT À LA DEMANDE D'AJOUT D'ESPACE – PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2019-2029 – CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE POUR 2 GROUPES DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE 4 ANS, 4 GROUPES DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE 5 ANS ET 24 GROUPES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DANS LE SECTEUR EST DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS

CONSIDÉRANT la résolution C023-1809 *Amendement à la Demande d'ajout d'espace – Plan québécois des infrastructures 2019-2029 – Construction d'une école primaire pour 4 groupes de l'éducation préscolaire et 17 groupes de l'enseignement primaire dans le secteur Est de la Commission scolaire des Draveurs*;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur demande d'ajouter des classes de maternelles 4 ans dans nos demandes d'ajout d'espace qui ont été déposées en septembre 2018;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Draveurs désire bonifier son offre d'ajout d'espace en raison des développements résidentiels futurs dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que cette bonification d'ajout d'espace va diminuer le nombre de demande d'agrandissement pour les maternelles 4 ans dans les autres secteurs.

CONSIDÉRANT que le promoteur nous offre gratuitement une parcelle de son terrain pour la construction de cette école primaire;

CONSIDÉRANT la capacité d'accueil reconnue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'ensemble des écoles de la Commission scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT la capacité d'accueil des secteurs de l'Aéroport, de la Gare et des Collines;

CONSIDÉRANT la forte croissance des dits secteurs depuis quelques années et le potentiel de croissance élevé constaté;

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques indiquant une croissance marquée de la clientèle dans le secteur Est du territoire de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'objectif de la Commission scolaire des Draveurs, par sa politique d'admission et d'inscription annuelle des élèves, et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, par l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique, de maintenir, dans la mesure du possible, les élèves à proximité de l'école;

CONSIDÉRANT l'analyse réalisée et révisée par la Commission scolaire des Draveurs, suite la lettre reçue datant du 20 février 2019 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire des Draveurs d'éviter la dispersion des élèves d'un territoire dans plusieurs écoles;

CONSIDÉRANT la mobilisation des parents de ce secteur;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles, du Service des ressources informatiques, clientèle et transport et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Beaulieu d'entériner l'amendement de la demande déposée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur soit pour une demande d'ajout d'espace dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2019-2029* afin qu'une école primaire pouvant accueillir 2 groupes de l'éducation préscolaire 4 ans, 4 groupes de l'éducation préscolaire 5 ans et 24 groupes de l'enseignement primaire soit construite dans le secteur Est de la Commission scolaire des Draveurs pour l'année scolaire 2020-2021.

Adopté à l'unanimité

**C092-1904 ENTÉRINEMENT POUR LA DEMANDE D'AJOUT D'ESPACE
– PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2019-2029 –
IMPLANTATION DES MATERNELLES 4 ANS – POUR LES
ÉCOLES DE LA MONTÉE ET DES TROIS-SAISONS (ÉDIFICE
ST-PIE X) – 4 GROUPES DE PRÉSCOLAIRES**

CONSIDÉRANT la lettre datant du 20 février 2019 reçue du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur qui exige de faire des demandes d'ajout d'espace pour implanter les maternelles 4 ans sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur va favoriser les secteurs dont l'indice de milieu socioéconomique (IMSE) est supérieur à 6;

CONSIDÉRANT le déploiement progressif et à grande échelle des classes de maternelle 4 ans à temps plein;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Draveurs a analysé et préparé un plan directeur quinquennal jusqu'en 2023-2024 pour ses besoins actuels;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Beaulieu d'entériner la demande d'ajout d'espace déposée le 5 avril 2019 au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre

du *Plan québécois des infrastructures 2019-2029* afin d'implanter des maternelles 4 ans pour 2 groupes de l'éducation préscolaire à l'école de la Montée ainsi que 2 groupes de l'éducation préscolaire à l'école des Trois-Saisons (édifice St-Pie X) et que ces agrandissements soient prêts pour l'année scolaire 2021-2022.

Adopté à l'unanimité

**C093-1904 ENTÉRINEMENT DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES –
MESURE MAINTIEN DES BÂTIMENTS – DÉSAMIANPAGE
DE PLAFONDS ET DES PLANCHERS DU NIVEAU 1 –
CENTRE ADMINISTRATIF.**

CONSIDÉRANT le projet de désamiantage des plafonds et des planchers niveau 1 au centre administratif dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments*;

CONSIDÉRANT les conditions de chantier rencontrées lors des travaux;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT la recommandation de la révision des coûts supplémentaires par les firmes *Lapalme Rheault Architectes Associés + ACSL*;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Beaulieu d'entériner les coûts supplémentaires pour le projet de désamiantage des plafonds et des planchers niveau 1 au centre administratif :

DESCRIPTION	COÛT EXCLUANT LES TAXES
Pour dissimuler complètement la finition rugueuse du bas de certains murs, des plinthes en bois doivent être ajoutées.	1 954,75 \$
Des coupe-feu doivent être ajoutés à l'intérieur des conduits de ventilation dans le but de se conformer au code du bâtiment. Les conduits ont été découverts lors des travaux.	3 176,90 \$
TOTAL	5 131,65 \$

Adopté à l'unanimité

**C094-1904 SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA
COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS ET LA VILLE DE
GATINEAU – EMBELLISSEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE
MASSÉ**

CONSIDÉRANT que l'école Massé prévoit certains travaux d'embellissement de la cour d'école;

CONSIDÉRANT que la direction de l'école Massé a fait une demande de subvention à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gatineau vise à établir une subvention de 20 000 \$ pour aider au financement du projet sur présentation d'une pièce justificative;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Draveurs désirent s'entendre sur les conditions d'utilisation de la cour d'école et des équipements qui s'y trouvent;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer de procéder à la signature du protocole d'entente concernant l'embellissement de la cour de l'école Massé entre la Commission scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau par le président et la directrice générale selon les dispositions intervenues entre les parties et que cette entente entre en vigueur à la fin des travaux d'aménagement.

Adopté à l'unanimité

**C095-1904 ADJUDICATION DU CONTRAT – SERVICES
PROFESSIONNELS POUR LES CONSULTATIONS
OCCASIONNELLES ET LES DIFFÉRENTES MESURES
D'AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – INGÉNIEURS EN
MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ.**

CONSIDÉRANT les sommes investies par la Commission scolaire des Draveurs en amélioration, transformation et modification des immeubles;

CONSIDÉRANT les différentes mesures d'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 6 décembre 2018 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 25 janvier 2019;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation du comité de sélection formé en vertu de la résolution C043-1811;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin de mandater deux firmes d'ingénierie en mécanique et électricité :

RANG 1

WSP Canada Inc.

480, boulevard de la Cité, bureau 200
Gatineau (Québec) J8T 8R3

RANG 2

Bouthillette Parizeau inc.

430, boulevard de l'Hôpital, suite 210
Gatineau (Québec) J8V 1T7

pour les consultations occasionnelles et les différentes mesures d'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le présent mandat est d'une durée de trois ans soit du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022 inclusivement avec la possibilité de reconduction annuelle de gré à gré pour une période de deux années supplémentaires.

AUTRES SOUMISSIONNAIRES

CIMA+, s.e.n.c.

420, boulevard Maloney Est, bureau 201
Gatineau (Québec) J8P 1E7

Pageau Morel et associés inc.

365, boulevard Gréber, bureau 302
Gatineau (Québec) J8T 5R3

EnerZam Inc.

1885, rue Saint-Louis, # 101
Gatineau (Québec) J8T 6G4

Adopté à l'unanimité

**C096-1904 ADJUDICATION DU CONTRAT – SERVICES
PROFESSIONNELS POUR LES CONSULTATIONS
OCCASIONNELLES ET LES DIFFÉRENTES MESURES
D'AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – INGÉNIEURS EN
STRUCTURE**

CONSIDÉRANT les sommes investies par la Commission scolaire des Draveurs en amélioration, transformation et modification des immeubles;

CONSIDÉRANT les différentes mesures d'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 6 décembre 2018 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 25 janvier 2019;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation du comité de sélection formé en vertu de la résolution C043-1811;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Romain Vanhooren de mandater deux firmes d'ingénierie en structure :

RANG 1

CIMA+, s.e.n.c.

420, boulevard Maloney Est, bureau 201

Gatineau (Québec) J8P 1E7

RANG 2

**Les Consultants Yves Auger et
associés inc.**

196, boulevard St-Joseph

Gatineau (Québec) J8Y 3W9

pour les consultations occasionnelles et les différentes mesures d'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le présent mandat est d'une durée de trois ans soit du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022 inclusivement avec la possibilité de reconduction annuelle de gré à gré pour une période de deux années supplémentaires.

AUTRES SOUMISSIONNAIRES

WSP Canada Inc.

480, boulevard de la Cité, bureau 200

Gatineau (Québec) J8T 8R3

Adopté à l'unanimité

**C097-1904 ADJUDICATION DU CONTRAT – SERVICES
PROFESSIONNELS POUR LES CONSULTATIONS
OCCASIONNELLES ET LES DIFFÉRENTES MESURES
D'AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – ARCHITECTURE**

CONSIDÉRANT les sommes investies par la Commission scolaire des Draveurs en amélioration, transformation et modification des immeubles;

CONSIDÉRANT les différentes mesures d'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 6 décembre 2018 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 25 janvier 2019;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation du comité de sélection formé en vertu de la résolution C043-1811;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin de mandater la firme d'architecture **LRAA + ACSL** située au 53, boulevard St-Raymond, bureau 200-A, Gatineau, Québec, J8Y 1R8 pour les consultations occasionnelles et les différentes mesures d'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le présent mandat est d'une durée de trois ans soit du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022 inclusivement avec la possibilité de reconduction annuelle de gré à gré pour une période de deux années supplémentaires.

Adopté à l'unanimité

**C098-1904 ADJUDICATION DU CONTRAT - MESURE MAINTIEN DES
BÂTIMENTS – RÉFECTION DE LA TOITURE PHASE 4 –
ÉCOLE POLYVALENTE LE CARREFOUR**

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue au montant de 975 000 \$ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments* 2018-2019;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 8 février 2019 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 26 février 2019 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 25 juin et devront être complétés au plus tard le 16 août 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin d'accepter la soumission de la firme **Couvreur Rolland Boudreault, 2413-2276 Québec Inc.** située au 660, rue Auguste-Mondoux, local 4, Gatineau, Québec, J9J 3K3 d'une somme de **728 830,00 \$**, excluant les taxes pour la réfection de la toiture phase 4 à l'école Polyvalente Le Carrefour.

AUTRES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT EXCLUANT LES TAXES
TMR3 Couvreur inc. 1880, chemin Pink Gatineau (Québec) J9J 3N7	889 000,00 \$
Morin Isolation & Toitures Ltée 55, Breadner Gatineau (Québec) J8Y 2L7	889 800,00 \$
Les Toitures Raymond et Associés Inc. 65, rue Jean-Proulx Gatineau (Québec) J8Z 1W2	915 810,00 \$

Adopté à l'unanimité

**C099-1904 ADJUDICATION DU CONTRAT - MESURE MAINTIEN DES
BÂTIMENTS – RÉFECTION DES SALLES DE TOILETTES
201-202-212-214 – ÉCOLE SAINTE-ÉLISABETH**

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue au montant de 265 575 \$ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments* 2018-2019;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 8 février 2019 conformément à *la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 26 février 2019 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 25 juin et devront être complétés au plus tard le 16 août 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Bédard d'accepter la soumission de la firme **LCC & Associés Canada Inc.** située au 41, rue de Valcourt, suite 07, Gatineau, Québec, J8T G9 d'une somme de **144 444,00 \$**, excluant les taxes pour la réfection des salles de toilettes 201, 202, 212 et 214 à l'école Sainte-Élisabeth.

AUTRES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT EXCLUANT LES TAXES
DMA Construction (3955788 Canada Inc.) 50, boulevard St-Raymond, suite 200 Gatineau (Québec) J8Y 1R7	146 000,00 \$
DLS Construction Inc. 1910, chemin Pink, suite 201 Gatineau (Québec) J9J 3N9	154 000,00 \$
Gestion DMJ (6739741 Canada Inc.) 183, chemin Freeman, unité 7 Gatineau (Québec) J8Z 2A7	167 912,86 \$

Adopté à l'unanimité

**C100-1904 ADJUDICATION DU CONTRAT – MESURE MAINTIEN DES
BÂTIMENTS – RÉFECTION DE DEUX ESCALIERS – ÉCOLE
DE L'ENVOLÉE**

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue au montant de 85 000 \$ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments* 2018-2019;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 8 février 2019 conformément à *la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 26 février 2019 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 25 juin et devront être complétés au plus tard le 16 août 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Pigeon d'accepter la soumission de la firme **DMA Construction (3955788 Canada Inc.)**, située au 50, boulevard St-Raymond, Gatineau, Québec, J8Y 1R7 d'une somme de **148 000,00 \$**, excluant les taxes pour la réfection de deux escaliers à l'école de l'Envolée.

AUTRES SOUMISSIONNAIRES

MONTANT EXCLUANT LES TAXES

LCC & Associés Canada Inc. 41, rue de Valcourt, suite 07 Gatineau (Québec) J8T 8G9	149 355,00 \$
DLS Construction Inc. 1910, chemin Pink, suite 201 Gatineau (Québec) J9J 3	167 300,00 \$
Gestion DMJ (6739741 Canada Inc.) 183, chemin Freeman, unité 7 Gatineau (Québec) J8Z 2A7	179 453,66 \$

Adopté à l'unanimité

**C101-1904 ADJUDICATION DU CONTRAT – MESURE MAINTIEN DES
BÂTIMENTS – REMPLACEMENT DE FENÊTRES ET DU
REVÊTEMENT MÉTALLIQUE EXTÉRIEUR – ÉCOLE DE LA
MONTÉE**

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue au montant de 750 000 \$ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments* 2018-2019;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 19 mars 2019 conformément à *la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 4 avril 2019 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 25 juin et devront être complétés au plus tard le 16 août 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais d'accepter la soumission de la firme **Defran inc.**, située au 55, rue Breadner, Gatineau, Québec, J8Y 2L7 d'une somme de **734 222,00 \$**, excluant les taxes pour le remplacement de fenêtres et du revêtement métallique extérieur à l'école de la Montée.

AUTRES SOUMISSIONNAIRES

MONTANT EXCLUANT LES TAXES

Les Entrepreneurs Généraux Raymond & Associés Inc.

753 345,00 \$

65, rue Jean-Proulx

Gatineau (Québec) J8Z 1W2

Adopté à l'unanimité

**C102-1904 ADJUDICATION DU CONTRAT – MESURE MAINTIEN DES
BÂTIMENTS – RÉNOVATION PARTIELLE DE LA TOITURE
– ÉCOLE LE PETIT PRINCE**

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue au montant de 900 000 \$ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments* 2018-2019;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 14 mars 2019 conformément à *la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 2 avril 2019 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 25 juin et devront être complétés au plus tard le 16 août 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer d'accepter la soumission de la firme, **TMR3 Couvreur inc.** située au 1880, chemin Pink, Gatineau, Québec, J9J 3N7 d'une somme de **698 500,00 \$**, excluant les taxes pour la rénovation partielle de la toiture à l'école Le Petit Prince.

AUTRES SOUMISSIONNAIRES

MONTANT EXCLUANT LES TAXES

Morin Isolation & Toitures Ltée

844 200,00 \$

55, rue Breadner

Gatineau (Québec) J8Y 2L7

Adopté à l'unanimité

**C103-1904 ADJUDICATION DU CONTRAT – MESURE MAINTIEN DES
BÂTIMENTS – REMPLACEMENT DE REVÊTEMENTS DE
PLANCHER – ÉCOLE POLYVALENTE DE L'ÉRABLIÈRE**

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue au montant de 105 108 \$ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments* 2018-2019;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 14 mars 2019 conformément à *la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 2 avril 2019 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 25 juin et devront être complétés au plus tard le 16 août 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer d'accepter la soumission de la firme **Gestion DMJ (6739741 Canada Inc.)**, située au 183, chemin Freeman, unité 7, Gatineau, Québec, J8Z 2A7 d'une somme de **176 494,00 \$**, excluant les taxes pour le remplacement de revêtements de planchers à l'école Polyvalente de l'Érablière.

AUTRES SOUMISSIONNAIRES

MONTANT EXCLUANT LES TAXES

D.L.S. Construction Inc. 177 000,00 \$
1910, chemin Pink, suite 201
Gatineau (Québec) J9J 3N9

LCC & Associés Canada Inc. 177 900,00 \$
41, rue de Valcourt, suite 07
Gatineau (Québec) J8T 8G9

DÉFI Construction et fils (7256655 Canada Inc.) 193 290,00 \$
64, chemin Industriel
L'Ange-Gardien (Québec) J8L 0A9

Jaco (6238009 Canada inc.) 219 000,00 \$
814, Acadian Gardens
Orléans (Ontario) K1C 2V6

Adopté à l'unanimité

**C104-1904 ADJUDICATION DU CONTRAT – MESURE MAINTIEN DES
BÂTIMENTS – RÉNOVATION PARTIELLE DE LA TOITURE
– ÉCOLE POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU**

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue au montant de 455 000 \$ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments* 2018-2019;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 28 mars 2019 conformément à *la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 21 mars 2019 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 25 juin et devront être complétés au plus tard le 16 août 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Annick Tremblay d'accepter la soumission de la firme **Morin Isolation & Toitures Ltée**, située au 55, Breadner, Gatineau, Québec, J8Y 2L7 d'une somme de **529 600,00 \$**, excluant les taxes pour la réfection partielle de la toiture à l'école Polyvalente Nicolas-Gatineau.

AUTRES SOUMISSIONNAIRES

MONTANT EXCLUANT LES TAXES

TMR3 Couvreur inc.

529 956,00 \$

1880, chemin Pink

Gatineau (Québec) J9J 3N7

Adopté à l'unanimité

**C105-1904 ADJUDICATION DU CONTRAT – MESURES MAINTIEN DES
BÂTIMENTS ET RÉSORPTION DU DÉFICIT DE MAINTIEN –
RÉFECTION DES SALLES DE TOILETTES 103-105 ET
REMPACEMENT D'UNE CHAUDIÈRE À EAU CHAUDE –
ÉCOLE MASSÉ**

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'une somme de 170 000 \$ dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments* 2018-2019 et d'une somme de 342 829 \$ dans le cadre de la mesure *Résorption du déficit de maintien* 2018-2019;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 15 mars 2019 conformément à *la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 2 avril 2019 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 25 juin et devront être complétés au plus tard le 16 août 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer d'accepter la soumission de la firme **DMA Construction (3955788 Canada Inc.)**, située au 50, boulevard St-Raymond, suite 200, Gatineau, Québec, J8Y 1R7 d'une somme de **478 000,00 \$**, excluant les taxes pour la réfection des salles de toilettes 103, 105 et remplacement d'une chaudière à eau chaude à l'école Massé.

AUTRES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT EXCLUANT LES TAXES
Gestion DMJ (6739741 Canada Inc.) 183, chemin Freeman, unité 7 Gatineau (Québec) J8Z 2A7	495 760,00 \$
D.L.S. Construction Inc. 1910, chemin Pink, suite 201 Gatineau (Québec) J9J 3N9	508 800,00 \$
Bouladier Entrepreneur Général (4138961 Canada Inc.) 831, boulevard St-René Ouest, suite 100 Gatineau (Québec) J8T 0G7	509 888,00 \$
Durand-Durand Construction (8577765 Canada Inc.) 569, boulevard Saint-Joseph, suite 200 Gatineau (Québec) J9Y 4A1	517 487,74 \$

Adopté à l'unanimité

**C106-1904 MODIFICATION – POLITIQUE 55-41-01 « POLITIQUE DE
GESTION DES CADRES »**

CONSIDÉRANT que des changements sont apportés au point 6.2 *Poste vacant*, au point 6.3 *La Sélection* et au point 7.1 *Vacances annuelles* de la politique 55-41-01 *Politique locale de gestion des cadres*;

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) et l'Association des directions d'établissement d'enseignement de l'Outaouais québécois (ADEOQ) ont été consultées quant aux précisions et modifications apportées à la politique;

CONSIDÉRANT que les instances sont en accord avec celles-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Pigeon d'adopter la politique modifiée *Politique locale de gestion des cadres*.

Adopté à l'unanimité

C107-1904 CRITÈRES D'AFFECTATION DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENTS 2019-2020 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS

CONSIDÉRANT le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres de commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal*;

CONSIDÉRANT la *Politique locale de gestion des cadres*;

CONSIDÉRANT les impacts des règles budgétaires 2019-2020;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès de l'unité des Draveurs de l'Association des directrices et directeurs d'établissement d'enseignement de l'Ouest du Québec (ADEOQ) et de l'unité des Draveurs de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS);

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Sylvestre d'adopter les critères d'affectation des directions d'établissement 2019-2020 dont l'entrée en vigueur sera le 1^{er} juillet 2019.

Adopté à l'unanimité

C108-1904 GOUVERNANCE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

CONSIDÉRANT que l'école publique est un bien qui appartient non pas aux utilisateurs de ses services, ni à ses employés et à ses gestionnaires, mais à l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec;

CONSIDÉRANT qu'une commission scolaire est un collectif qui comprend des écoles primaires et secondaires, des centres d'éducation aux adultes et de formation professionnelle, des services pédagogiques, des services administratifs et des services techniques et qu'elle œuvre dans le respect des principes d'accessibilité, d'égalité des chances et de répartition équitable des ressources;

CONSIDÉRANT que les établissements et les services d'une commission scolaire travaillent en synergie et en collaboration afin d'assurer la réussite du plus grand nombre possible d'élèves, jeunes et adultes;

CONSIDÉRANT que le réseau québécois des écoles publiques est régi par une gouvernance de proximité régionale et locale;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation a notamment pour mandat d'établir les grandes orientations de l'école publique québécoise et de veiller au financement adéquat de ses activités;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires d'une commission scolaire a notamment pour mandat d'appliquer ces orientations et de gérer les ressources mises à sa disposition dans une perspective qui tient compte des particularités régionales et locales;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement d'une école a notamment pour mandat d'adopter et d'approuver les décisions qui s'appliquent spécifiquement à son milieu;

CONSIDÉRANT que le Comité de parents d'une commission scolaire a notamment pour mandat de donner son avis et de faire des recommandations sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que toutes ces instances de gouvernance sont assujetties à une reddition de compte et sont redevables envers la population;

CONSIDÉRANT l'intention exprimée par le gouvernement du Québec de procéder à une modification de la gouvernance régionale et locale du réseau des écoles publiques;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Beaulieu,

que tout projet de modification de la gouvernance du réseau des écoles publiques du Québec tienne compte des principes de gouvernance suivants :

- une gouvernance de proximité, autant au niveau régional que local, dans un esprit de subsidiarité ;
- une gouvernance représentative et imputable qui a pour obligation de rendre des comptes et de tenir des séances publiques ;
- une gouvernance partagée entre les représentants des citoyennes et des citoyens qui vivent sur le territoire d'une commission scolaire, et les représentants des parents des élèves qui fréquentent les établissements de la commission scolaire ;
- une gouvernance élue qui offre à l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi qu'aux parents la possibilité d'exercer leur droit de choisir démocratiquement leurs représentants.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise aux commissions scolaires du Québec et au comité de parents.

Abstention de monsieur Romain Vanhooren
Adoptée à la majorité

C109-1904 PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU JOUR, HEURE ET LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES POUR L'ANNÉE 2019-2020

CONSIDÉRANT les termes de l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. 1-13.3);

CONSIDÉRANT que l'adoption d'un règlement doit être précédée d'un avis public d'au moins 30 jours, indiquant son objet, la date prévue pour son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté, le tout en conformité avec les termes de l'article 392 de la Loi;

CONSIDÉRANT le projet soumis aux membres du conseil des commissaires par le directeur général;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé que le projet relatif au jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires, pour l'année scolaire 2019-2020 soit accepté comme ci-après énoncé et fasse l'objet d'un avis public conformément aux termes de l'article 392 de la Loi;

Les séances ordinaires du conseil des commissaires, pour l'année 2019-2020, ont lieu au centre administratif, salle Rolland-Bérubé, 200, boulevard Maloney Est à Gatineau selon le calendrier suivant :

Lundi 26 août 2019	19 h 30
Lundi 23 septembre 2019	19 h 30
Lundi 21 octobre 2019	19 h 30
Lundi 18 novembre 2019	19 h 30
Lundi 16 décembre 2019	19 h 30
Lundi 27 janvier 2020	19 h 30
Lundi 24 février 2020	19 h 30
Lundi 6 avril 2020	19 h 30
Lundi 11 mai 2020	19 h 30
Lundi 1 ^{er} juin 2020	19 h 30
Lundi 29 juin 2020	19 h 30

Adopté à l'unanimité

C110-1904 SIGNATURE DU PACTE DE L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE

CONSIDÉRANT la volonté de la commission scolaire de s'engager de façon solennelle dans la lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT que, déjà, de nombreuses écoles de la commission scolaire des draveurs sont pleinement engagées en ce sens comme en font foi l'immense quantité de projets scolaires, éducatifs, administratifs et parascolaires dont la lutte contre les changements climatiques constitue le principal moteur ;

CONSIDÉRANT que l'urgence de la situation exige une mobilisation sans précédent et de vigoureuses actions collectives pour protéger le monde dans lequel nous vivons ;

CONSIDÉRANT que la science nous dit aussi qu'il est technologiquement, humainement et économiquement possible de limiter le réchauffement de la planète;

Il est proposé par madame Annick Tremblay de signer le Pacte de l'école québécoise. Un pacte qui n'est pas un engagement à être parfait mais un engagement solennel à réduire notre empreinte écologique comme organisation.

Adopté à l'unanimité

C111-1904 COMPTE-RENDU DES DÉMARCHES ET DES INTERVENTIONS FAITES POUR LE TRAITEMENT D'UNE PLAINTÉ DE LA PART DE LA MÈRE D'UN ÉLÈVE (DOSSIER 2018 - 2019- 001)

CONSIDÉRANT que monsieur Reynald Labelle a été désigné comme protecteur de l'élève aux fins de l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher de prendre acte du dépôt du compte-rendu des démarches et des interventions faites pour le traitement d'une plainte de la part de la mère d'un élève (Dossier 2018 - 2019- 001).

Adopté à l'unanimité

C112-1904 PARTICIPATION DES COMMISSAIRES - ROMAIN VANHOOREN, JÉRÔME MALTAIS ET NATHALIE DORAIS-PAGÉ – VIN ET FROMAGE DE VALLÉE-JEUNESSE (DATE À DÉTERMINER)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer que Romain Vanhooren, Jérôme Maltais, Nathalie Dorais-Pagé, Annick Tremblay, David Pigeon et Paul Morin soient autorisés à représenter la Commission scolaire des Draveurs à l'activité « Vin et fromage » de Vallée-Jeunesse au coût de 70 \$. La date de l'évènement reste à confirmer.

Adopté à l'unanimité

C113-1904 ENTÉRINEMENT DE LA PARTICIPATION DES COMMISSAIRES - ROMAIN VANHOOREN, NATHALIE DORAIS-PAGÉ ET VALÉRIE DIONNE – DÉGUSTATION CHOCOLATÉE AU PROFIT DE L'AQETA OUTAOUAIS

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Bédard d'entériner la participation des commissaires monsieur Romain Vanhooren et mesdames Nathalie Dorais-Pagé et Valérie Dionne pour la 10^e édition Dégustation chocolatée de l'AQETA qui a eu lieu le 26 mars 2019. Le coût de l'inscription est de 55 \$ par personne.

Adopté à l'unanimité

**C114-1904 PUBLICATION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE DE LA
COMMISSAIRE MICHELINE MARCOTTE-BOUCHER POUR
LA 16^E ÉDITION DU BBQ ANNUEL DE L'ÉCOLE DE
L'ESCALADE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer que madame Micheline Marcotte Boucher contribue à la 16^e édition du BBQ annuel de l'école l'Escalade en publiant sa carte professionnelle de commissaire pour un montant de 300\$.

Adopté à l'unanimité

**C115-1904 PUBLICATION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE DU
COMMISSAIRE DAVID PIGEON POUR LE GALA DES
FINISSANTS DU CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE COMPÉTENCE OUTAOUAIS**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais que monsieur David Pigeon contribue au gala des finissants du Centre de formation professionnelle Compétence Outaouais en publiant sa carte professionnelle de commissaire pour un montant de 200\$.

Adopté à l'unanimité

**C116-1904 MOTION DE FÉLICITATIONS – AUX ÉLÈVES ET AUX
MEMBRES DU PERSONNEL DES ÉCOLES DU BOIS-JOLI ET
DES BELLES-RIVES QUI ONT REÇU UNE AIDE
FINANCIÈRE DE LA #FONDATIONDESJARDINS**

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Commission scolaire des Draveurs est en bonne partie attribuable à l'engagement de ses bénévoles et de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'apport indéfectible de l'ensemble du personnel de la Commission scolaire des Draveurs quant à la réussite de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'importance que la commission scolaire accorde à la valorisation de son personnel et de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'organisation des projets jeudis smoothies à l'école du Bois-Joli ainsi que le projet Jeunes entrepreneurs Belles-Rives à l'école des Belles-Rives;

CONSIDÉRANT le dévouement des membres du personnel qui ont su rassembler des acteurs du milieu et pour faire de ces projets une grande réussite;

CONSIDÉRANT le dévouement des membres du personnel de l'école du Bois-Joli et de l'école des Belles-Rives pour la réussite de ces deux projets ;

CONSIDÉRANT que ces deux projets ont été sélectionnés par la #FondationDesjardins pour leur implication et vocation communautaire. Au total, une aide financière de 4 000 \$ a été versée pour les deux projets ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais d'adresser des félicitations aux membres de l'OPP ainsi qu'à tous les acteurs qui ont fait de ces deux projets un véritable succès pour l'école du Bois-Joli et l'école des Belles-Rives.

Adopté à l'unanimité

**C117-1904 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX ÉLÈVES ET AUX
PARENTS DE L'ÉCOLE LE PETIT PRINCE POUR LEUR
PARTICIPATION AU DÉFI TÊTES RASÉES DE LEUCAN**

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Commission scolaire des Draveurs est en bonne partie attribuable à l'engagement de son personnel et de ses élèves ;

CONSIDÉRANT l'apport indéfectible de l'ensemble du personnel de la Commission scolaire des Draveurs quant à la réussite de ses élèves ;

CONSIDÉRANT l'importance que la commission scolaire accorde à la valorisation de son personnel et de ses élèves ;

CONSIDÉRANT que le Défi têtes rasées MD Leucan est une activité de financement majeure qui mobilise la communauté dans un élan de solidarité afin d'offrir des services aux familles d'enfants atteints de cancer et d'investir dans la recherche clinique;

CONSIDÉRANT que ce genre de projet rejoint en tout point les valeurs de la commission scolaire qui prônent l'engagement, la coopération et le développement de la communauté ; notamment avec l'organisme l'Œuvre du Petit Prince ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer d'adresser des félicitations aux élèves, aux parents, aux membres du personnel et aux bénévoles de l'école Le Petit Prince qui ont décidé de participer au Défi Têtes rasées de Leucan.

Adopté à l'unanimité

COMMUNICATIONS

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Monsieur Beaulieu mentionne que la commission scolaire est sur la bonne voie en ce qui concerne ses taux de réussite. En ce sens, il fait référence au communiqué #104-18-19 « Hausse du taux de diplomation et de qualification spectaculaire pour la Commission scolaire des Draveurs » paru le 1^{er} avril dernier.

Il mentionne également que le 25 avril prochain aura lieu une rencontre avec les maires de la région afin de discuter de gouvernance et présenter le Plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

Enfin, il invite les membres du conseil à assister à la finale régionale de secondaire en spectacle qui aura lieu lors de la fin de semaine du 13 et 14 avril.

PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

DIRECTION GÉNÉRALE

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS

Madame Valérie Dionne mentionne que le comité de parents a émis ses recommandations pour les 2 politiques suivantes : 50-39-01 « Politique sur la sécurité de l'information » et 52-02-01 « ADMISSION ET INSCRIPTION ANNUELLE DES ÉLÈVES (préscolaire-primaire, secondaire) »

REPRÉSENTATION EXTERNE DES MEMBRES DU CONSEIL

POINTS DIVERS

DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil des commissaires aura lieu le 6 mai 2019 à 19 h 30 au salon de la Gouvernance Rolland-Bérubé.

C118-1904 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte-Boucher que la séance soit levée. Il est 20 h 55.

Christian Laforest
Secrétaire général

Claude Beaulieu
Président